



Déclaration intersyndicale – CSA-SD du 10 février 2023

Monsieur le Directeur Académique,

Nous regrettons la teneur du CSA-SD du 3 février 2023. Votre refus de communiquer vos prévisions en amont de l'instance mais également au cours de celle-ci a été très mal perçu par les enseignants de ce département.

Tous les points abordés sur deux journées auraient pu être traités en une seule réunion du CSA-SD, si vous n'aviez pas tenté d'imposer une interprétation très restrictive des textes afin de limiter, une fois de plus, l'expression des représentants du personnel.

Pour nous, ce n'est que la confirmation de votre vision très particulière du dialogue social.

Après votre volonté peu dissimulée de limiter l'accès à l'information syndicale pour les enseignants du premier degré, vous avez essayé à nouveau d'empêcher les organisations syndicales de remplir leur rôle.

D'un commun accord, les représentants du personnel ont quitté l'instance. Il aura fallu l'intervention du Ministère, rappelant que la carte scolaire doit être étudiée en CSA-SD, pour qu'enfin tous les documents préparatoires nous soient communiqués et qu'une nouvelle instance soit convoquée.

Dans le premier degré, vos propositions, ne sont pas en adéquation avec les écrits ministériels. Nous vous rappelons que le plafonnement des GS, CP et CE1 est fixé à 24 élèves par classe et que le dédoublement dans ces mêmes classes en éducation prioritaire est fixé à 12 élèves par classe. Par conséquent, nous souhaitons que les règles édictées au plus haut sommet de l'État soient appliquées dans notre département partout où les locaux le permettent.

Cela ne doit pas vous dispenser de prendre en compte, dans votre projet de carte scolaire, les autres problématiques du département qui détériorent les conditions de travail des personnels et des élèves : de nombreuses classes surchargées, un enseignement spécialisé dégradé et remplacement en sous-effectifs.

Dans le 2nd degré, vous proposez un solde de 13 fermetures de divisions dans les collèges, alors que la baisse des effectifs prévue ne correspondrait qu'à 5 divisions au maximum. De plus vous proposez encore des ouvertures de divisions sans abonder partout les DHG conformément aux horaires réglementaires.

Là aussi, nous souhaitons que la réglementation soit appliquée afin de permettre des conditions de travail acceptables pour tous nos collègues.

En cette période de tension sociale où les salariés de tous les secteurs d'activité, et avec tous leurs syndicats, sont engagés dans une lutte déterminée contre le projet de réforme des retraites, les collègues seront très vigilants à vos décisions.